

# ASSEMBLÉE NATIONALE

19 mai 2026

---

FAVORISER LA CRÉATION ET LA REPRISE D'ENTREPRISES SOUS FORME DE SOCIÉTÉS COOPÉRATIVES ET PARTICIPATIVES ET DE SOCIÉTÉS COOPÉRATIVES D'INTÉRÊT COLLECTIF - (N° 2603)

## AMENDEMENT

N° CF28

présenté par  
M. Castellani, rapporteur

-----

### ARTICLE PREMIER

Au début de l'alinéa 13, substituer au mot :

« il »,

les mots :

« le fonds ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendements rédactionnel.